

INFORMATIONS CONGÉS PATERNITÉ

#ZeroSeparation

**Père ou co-parent,
vous pouvez
bénéficier de
congés pour
être en famille
auprès de
votre bébé.**

EN SAVOIR PLUS



 **sosPréma**
& bébés hospitalisés

Association loi 1901, reconnue d'intérêt
général et association d'usagers par le
ministère de la Santé

@matelenejean,photographie



**Démarches
à effectuer dès
la naissance**

**Afin de bénéficier de la totalité de vos droits,
ces congés peuvent être cumulés et doivent
être pris dans l'ordre suivant :**

- 1** 3 jours du congé de naissance + 4 premiers jours obligatoires du congé paternité et d'accueil de l'enfant,
- 2** 30 jours maximum du congé spécifique et d'accueil de l'enfant hospitalisé, à prendre à la suite des 7 premiers jours, pendant l'hospitalisation exclusivement,
- 3** Le solde du congé paternité et d'accueil de l'enfant, à prendre dans les 6 mois suivant la naissance : 21 jours (naissance simple) ou 28 jours (naissance multiple).

Ligne d'écoute familles

0800 96 60 60

**Service & appel
gratuits**

Informations & horaires

www.sosprema.com

Référente questions administratives le mardi